

# Règles de fonctionnement de l'accueil de loisirs

**Mis à jour : 02 mai 2025**

L'accueil de loisirs de la Mairie d'Asnières sur Oise est situé au 20 rue d'Aval Eau (côté gauche face à la Mairie).

Notre accueil de loisirs fonctionnera du lundi au vendredi de 7h à 18h30.

## Modalités d'inscription

L'accueil de loisirs reçoit les enfants âgés de 3 ans à 14 ans (enfants nés entre le 01/01/2011 et le 31/12/2021).

Les dossiers d'inscription pour les accueils de loisirs du 7 juillet au 1er août 2025 sont faits par voie dématérialisée et sont ouverts **du 12 mai au 20 juin 2025** sur le site de la mairie.

Nous tenons à insister sur l'importance des informations que nous demandons, la fiche d'inscription doit être totalement complétée. Votre inscription sera valable uniquement après réception du règlement

**Vous pouvez inscrire vos enfants à la journée.**

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de RRSCE-Périscolaire ou virement (joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (au format IBAN BIC ainsi que le mandat de prélèvement SEPA joint).

## Horaires des arrivées et départs

- L'accueil est échelonné : 7h00 et 9h30.
- Le départ se fait entre : 17h00 et 18h30.

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des sorties ou de certaines activités (au vu du programme).

Les enfants doivent impérativement être accompagnés par une personne majeure (18 ans révolus) jusqu'à l'intérieur des locaux et se présenter à un(e) animateur(trice).

Une personne majeure (18 ans révolu) autre que les parents ou les tuteurs pourra récupérer votre enfant, sous réserve que vous ayez complété l'autorisation de sortie désignant les personnes habilitées. Ces mêmes personnes devront justifier de leur identité (pièce d'identité demandée). Aucun enfant ne peut quitter l'accueil seul. Toutefois, les parents peuvent faire la demande d'une dérogation à la direction de l'accueil de loisirs afin qu'une personne mineure vienne chercher l'enfant. Cette dérogation ne sera acceptée que pour des raisons valables et justifiées contre une décharge écrite de responsabilité émanant des parents.

## Hygiène et santé

Les enfants présentant un problème de santé ponctuel ne peuvent être accueillis à l'accueil de loisirs ; Si un problème de santé se révèle au cours de la journée, il sera fait appel à la famille. Il est donc impératif que la fiche d'inscription et sanitaire soient correctement complétées et signées.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant doit être gardé par ses parents. Un certificat de non-contagion doit être remis à la direction de l'accueil de loisirs avant de confier à nouveau l'enfant.

Les enfants ayant un problème de santé récurrent (asthme, diabète...) ne pourront être accueillis qu'à condition d'avoir établi un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) entre les parents, le médecin traitant ou le spécialiste et la directrice de l'accueil de loisirs.

Si les enfants présentent des allergies diverses et particulièrement alimentaires, le PAI est aussi

obligatoire. Aucune particularité alimentaire n'est prise en compte si elle ne relève pas d'un problème de santé.

Un enfant plâtré ou suturé doit être gardé par ses parents pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

En cas d'incident, même bénin, l'accueil fera appel aux services de secours, seuls habilités à évaluer les nécessités et les conditions de transport vers l'hôpital de proximité.

Pour être accueilli dans notre structure, les enfants doivent être à jour de leurs vaccinations (D.T. POLIO ET BCG). Dans la négative, l'inscription sera refusée.

## Vêtements et accessoires

L'enfant ne doit porter aucun objet de valeur. L'accueil décline toute responsabilité en cas de perte.

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant afin d'éviter les erreurs ou les pertes.

Il est souhaitable que votre enfant :

- Porte des vêtements pratiques et confortables adaptés aux activités proposées par l'équipe d'animation, **les TONGS sont interdites.**
- Soit équipé d'un sac à dos contenant : une gourde, un imperméable, une casquette ou un chapeau de soleil, un tube de protection solaire.

Pour les sorties piscine :

- Le bonnet de bain est obligatoire pour tous.
- Un slip de bain uniquement pour les garçons (pas de short de bain).

## Retard du soir

Tout retard exceptionnel devra être immédiatement signalé où faire l'objet d'un accord tacite avec la direction.

## Absences

Toute absence sera facturée aux parents sauf en cas de maladie (à partir du 1er jour) avec certificat médical obligatoire.

## Relations entre les familles et l'accueil de loisirs

Nous vous rappelons que pour des raisons de fonctionnement, nous n'accueillons pas les enfants en demi-journées.

Par ailleurs, aucun parent ne pourra venir récupérer un enfant avant 17h00, sauf exception (voir avec les responsables de l'accueil : 07 72 22 95 27).

Les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil sont communiquées aux parents : programmes d'activités hebdomadaires, affichage des menus. Pour toute demande d'information supplémentaire, il est souhaitable de prendre contact avec le secrétariat qui demeure à votre entière disposition.

Dans le cas où l'équipe d'animation observerait chez un enfant de manière régulière un comportement dangereux pour sa sécurité et/ou celle de ses camarades, une information sera faite aux parents. Si le problème de comportement venait à persister, une exclusion temporaire ou définitive sera envisagée.

Les parents s'engagent à prendre connaissance des présentes règles et à en respecter les termes.

Liens utiles

[Tarifs des centres de loisirs](#)